Conseil municipal du 14 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Par suite d'une convocation en date du 7 Janvier 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis le 14 Janvier 2022 à 19 h 00 sous la présidence de Mme FACY Chantal, Maire.
Sont présents : Mme FACY Chantal, maire, Mr DESMARET Jean Luc, Mr HERRY Jean Michel, Mme DE VOS Claudine, Mr MAILLOT Daniel, Mr DAILHOUX Éric, Mr JOUBERT Jean-Louis, Mme BEUF Camille, Mme FONTBONNE Anne-Marie, Mr FRICH Arnaud, Mme FRAMERY Francine, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Absents excusés : Mme RIGOTTI Sylvie, Mr LIENNART Didier, Mr BERNARD Jean, Mme BRUGERE Charlotte
Absents ayant donné procuration : Mme RIGOTTI Sylvie donne procuration à Mme FACY Chantal, Mr LIENNART Didier donne procuration à Mme FRAMERY Francine
La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme FONTBONNE Anne-Marie se propose pour remplir cette fonction.

Présentation du collectif REACT :
Le collectif REACT, représenté en visio par : Florence (Lyon, Adrien(Toulouse),
Ulysse (Normandie) et Gabriel (Nice), nous décrit succinctement son rôle sur la commune de Cunlhat durant le Week-end du 12 et 13 mars et la semaine du 02 au 10 avril. Il sera là pour apporter des solutions et nous aider dans la valorisation de notre territoire. Cela va se matérialiser par des échanges, des rencontres avec les élus et les habitants de la commune. Un rendu sera effectué le Week-end du 7 et 8 mai.

Rajout DM budget général et suppression DM lotissement et ajout subvention EHPAD.
Madame la Maire demande l'aval du conseil pour l'ajout de la subvention EHPAD et la suppression de la DM lotissement.
Pour : **13**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021 :
Vote : 10 Pour, **2 abstentions**, **1 Contre**
M Maillot prend la parole pour expliquer sa décision. Il dit que certaines personnes pensent qu'il pactise avec l'opposition, mais que cela n'est pas fondé même s'il s'entend bien et a des échanges avec eux. Il reste toujours avec l'équipe majoritaire. Il rajoute que de son point de vue l'opposition n'a pas suffisamment la parole et donc moins de poids sur les décisions prises. Enfin, il réfute la retranscription du dernier conseil car sa pensée n'a pas été relatée correctement et se plaint de n'avoir reçu aucune réponse à sa requête faite auprès de Mme la Maire. Cette dernière lui répond que non elle ne lui a pas répondu car avec assentiment de Claudine De Vos, secrétaire de séance du conseil du 14 décembre 2021, elles ont jugé que sa demande n'était pas fondée. Elle rappelle qu'elle était présente tous les jours à la mairie pour toute discussion.

Relevé de décisions :
Dans le cadre de l'OPAH RU, des attributions d'aides financières ont été accordées :
-788,30 € à Mme Jacqueline COUDEYRAS
-1 915,17 € à M Kerem GOKDEMIR

Ouverture de crédits d'investissement :
Le budget général de la Commune de Cunlhat n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier 2022, il convient d'appliquer l'article L1612- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors reste à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Budget Général Commune :
•**Compte165** : Dépôt et cautionnement Caution à rembourser : 400€
•**Compte 2766** : Créances pour location Auxifip : 15 562.01 €
•**Compte 2313 –Op. 130** Travaux école : 28 000 €
•**Compte 203 –Op 131 Étude** programmation : 4000 €
Budget assainissement :
Opération128–203 Étude Diagnostic assainissement : 4000€
Opération129-203 Étude épandage boues :3000€
Il est proposé :
-D'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget assainissement et communal de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à signer tout document relatif à cette décision.
Pour : 13

Choix du bureau d'étude Plan Guide de Cunlhat.

La consultation en procédure adaptée a été lancée le 25/10/2021 en vue de l'attribution du marché correspondant. A l'issue du délai de remise des offres fixée au 06 décembre 2021 la commission a enregistré 6 offres. Des entretiens ont eu lieu avec 3 bureaux d'études sélectionnés lors de la dernière commission MAPA : Chazelle, Léotoing et Montrottier.
Ces offres ont été analysées, classées conformément au règlement de la consultation (moyens mobilisés, compétences et références : 25 %. Montant des honoraires : 35 % La compréhension des objectifs et la méthode proposée : 40%), puis présentées à la Commission des Procédures Adaptées le 13 décembre 2021 et 11 janvier 2022.
Suite à l'analyse des offres et à l'entretien avec les bureaux d'étude, la commission préconise le choix de l'entreprise suivante :

CABINET RETENU	HT	TTC
Atelier de Montrottier Loïc Parmentier et Associés	45750 euros	54900 euros

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses		Recettes	
Étude coût	45750 HT	Conseil Départemental 50% (plafonné à 20000€)	20 000 €
		Banque et Territoires	16 600 €
		Commune Fonds propres	9 150 €
Total	45750 HT		45 750 €

Il est proposé :
-D'approuver le choix de la commission et d'attribuer le marché comme ci-dessus énoncé
-D'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec l'Atelier de Montrottier Loïc Parmentier Associés désigné ci-dessus pour un montant global de 45750 € HT, ainsi que toutes les pièces utiles à leur règlement et notamment en cas de besoin, tout acte nécessaire à la bonne exécution des missions restant dans le cadre de leur projet initial.
-Valider le plan de financement ci-dessus.
Pour : 13

FIC 2022

Les travaux voirie 2022 concernent l'aménagement de différents chemins pour un montant prévisionnel de 92474.90€ H.T.
Ces travaux peuvent être subventionnés par le département du Puy de Dôme au titre de la voirie dans le cadre du fonds d'intervention communal, à hauteur de 20 %. + un coefficient départemental de solidarité de la commune de 1.13 soit 22.60%.
Il est proposé :
- d'approuver l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- De solliciter l'octroi de la subvention correspondante, sur le montant 92474,90 €, ce qui représente un montant de subvention de 20899.33 €.
- d'accepter le montant des travaux pour la voirie communale 2022 de 92474.90 € HT.
- De charger Mme le Maire de solliciter en conséquence l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du F.I.C.
Pour : 13

Vente anticipée de la Licence IV

Par délibération du 06 juin 2014 un contrat de location a été conclu (vente sur 10 ans avec la SAS GOLF de Cunlhat, qui pourra faire un achat avant la fin des 10 ans, déduction faite des loyers payés :300€ par an). La SAS, qui va être dissoute en février 2022 car l'association du golf de Cunlhat reprend la gestion du golf, souhaite effectuer le rachat anticipé de la licence IV. Au 31 décembre 2021 les loyers payés s'élèvent à 2400 €. Il reste à régler la somme de : (3000 – 2400 = 600 €).
Il est proposé :
- De donner l'accord pour la vente de la Licence IV pour le reliquat de 600 €.
- De désigner l'étude de Maître Sauret à Cunlhat pour constater la vente de la Licence IV.
- De dire que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.
Mme Framery demande si la SAS avait le permis d'exploiter et si les futurs acquéreurs l'ont également. Mme la Maire lui répond que oui la SAS avait le permis d'exploiter, et que le propriétaire fait ce qu'il veut de sa licence et que nous ne connaissons pas d'acquéreurs pour l'instant. Elle précise qu'une licence peut être déplacée provisoirement pour une location saisonnière.
Pour : 11
Abstention : 2

Vente du véhicule Camion Mercédès

Suite au passage au contrôle technique, le Camion Mercédès, véhicule communal immatriculé 5503 TV 63 du 01/08/1991, nécessite des réparations. Les réparations sont trop coûteuses. Étant donnée la vétusté du véhicule et le coût de son immobilisation (assurance et frais de gardiennage), il est proposé de vendre à un particulier ou à un garage ledit véhicule. M Desmaret précise qu'un acquéreur potentiel s'est manifesté.

Il est proposé :

- d'accepter de mettre en vente le véhicule camion Mercedes immatriculé 5503 TV 63 du 01/08/1991 à un particulier ou à un garage.
- d'autoriser Mme le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à ladite vente.

Pour : 13

Décision modificative 03-Budget commune.

Il manque pour régler les échéances emprunts de décembre 483.76 euros au compte Intérêts 66111.
Prélèvement sur le compte 022 dépenses imprévues -500 € et ajout au compte 66111 Dépenses fonctionnement Intérêts +500 €. M Maillot demande si la validation par le Conseil Municipal de cette DM est obligatoire. Mme la Maire répond que oui.

Pour : 13

Portage de repas

Lors du conseil du 14 décembre, il a été acté le versement d'une aide au service de portage des repas de l'EHPAD par la commune pour 5401,50 €. Il s'avère que le montant s'élève à 5629.00 €.
Le montant supplémentaire à régler est de 227,50 €.

Il est proposé :

-de donner l'accord pour une subvention de 227,50 euros.
-d'autoriser Mme le Maire à verser ladite subvention à l'EHPAD au titre du service de portage des repas.

Pour : 13

Informations et questions diverses

-**Maître nageur** : un jeune homme de St-Dier est en cours de formation. Il est intéressé pour venir à Cunlhat cet été. Il serait souhaitable de le prendre sur les 2 mois (juillet et août).

-**Bilan financier chantier Cunlhat-Plage** :
Matériaux travaux : 1313,30 € ;
Alimentation : 788,58€.

-**Reconstruction école** : nous sommes en attente du passage d'une caméra thermique pour vérifier l'isolation effectuée par l'entreprise Forez Décor.

-**Cour de l'école maternelle** : cette cour est petite et demande un aménagement.
Mme Framery propose une rencontre avec les maîtres et maîtresses pour savoir ce qu'ils veulent exactement car un abri pour transiter de la cour du haut à la salle de motricité entraîne des travaux importants et une condamnation de la cour. Mme De Vos propose de leur fournir des sur chaussures ce qui évitera aux enfants de changer de chaussures ce qui prend du temps avec des enfants en bas âge. Car en fin de compte c'est cela le problème : éviter aux enfants le changement de chaussures.

-**Projet éolien** : Une rencontre entre les maires de St Amant, Auzelles, Cunlhat et le Sous-Préfet a eu lieu pour la demande d'implantation d'éoliennes émanant d'une entreprise ; L'implantation sur les communes de Cunlhat et Auzelles est prévu sur une zone requise est NN non constructible. D'autres points sont défavorables à cette implantation. Mais Mr le Sous-Préfet demande à ce que nous soyons vigilants, l'entreprise ne cédant pas aussi facilement son projet. Les maires des 3 communes refuseront de répondre à l'entreprise car ils sont contre l'installation des éoliennes.

-**Motion communes forestières** : abandon de la demande de contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts

-**École de la forêt** : M Dailhoux précise qu'il faudra une journée supplémentaire sur le site de La Vironne pour préparer le terrain.
Les élèves, après discussions, ont opté pour des chênes, sapins, merisiers, érables et Séquoias géants. Christophe Galtier propose de fournir des Chênes et des Sapins et les merisiers et les érables seront achetés en pépinière.

-**Dans le cadre du programme PVD**, la communauté de communes a sollicité la banque des territoires pour **l'étude Shop'in** pour les 3 communes (Ambert, Arlanc et Cunlhat). Cette étude est prise en charge à 100%, il n'y a donc rien à débourser pour les collectivités. Elle porte sur **le commerce de centre-ville et la vitalité des rez-de-chaussée** suite à la crise sanitaire. Le cabine Socle Urbain est en charge de cette étude.
Un premier volet (SHOP In Volet 1) :

•Dresser le panorama de la résilience commerciale théorique du centre-ville, et donc d'un niveau de risque à anticiper;
•Observer objectivement les conditions économiques de la séquence de reprise des activités présentes dans les centres-villes, par typologies d'activités ;
•Apporter conseils pour permettre aux territoires Petites villes de demain de prioriser efficacement leur politique de relance

et leurs investissements.
À l'issue du premier volet et si le besoin est exprimé par la collectivité, une prestation complémentaire peut être proposée (SHOP In Volet 2) :
•Constituer un tableau de bord dynamique pour piloter et monitorer les impacts de la crise sur plusieurs mois, croisant des données actives (chiffre d'affaires et data de fréquentation) et de mesures qualitatives (entretiens, questionnaire sur un panel de commerçants, clientèle locale...)

Mme Framery demande si les mesures de Radon dans la salle du bas ont été faites. M Desmaret lui répond que les témoins ont été installés et qu'il faut attendre les résultats dans 2 mois.

Mme Beuf demande que les bilans moraux et financiers des associations soient en notre possession pour le vote des subventions. Mme le maire précise que les subventions 2021 n'ont été versée que sur présentation des documents cités.

Mme Beuf précise que le nouveau site internet de la commune est en réfection ce qui explique les problèmes soit de connexion soit les erreurs inscrites.

La séance est levée à 20h09